

# C.I.A.U.

Le Centre Instructeur des Actes d'Urbanisme

Accompagnement, conseil...  
Un nouveau service  
pour vos démarches d'urbanisme



ZA le pont - 2 rue Charles Delauney  
50690 Martinvast

Tél : 02.33.08.29.90

Mail : [ciau@cc-lespieux.com](mailto:ciau@cc-lespieux.com)



# C.I.A.U.

## Le Centre Instructeur des Actes d'Urbanisme

Au 1er juillet 2015, ce n'est plus l'Etat qui assure l'instruction des autorisations et déclarations liées au droit des sols pour l'ensemble des communes membres des Communautés de communes de la Hague, de Douve et Divette et des Pieux. Les 3 collectivités ont décidé de créer le C.I.A.U. pour renforcer la proximité de l'instruction.

### LE C.I.A.U. POUR QUOI FAIRE ?

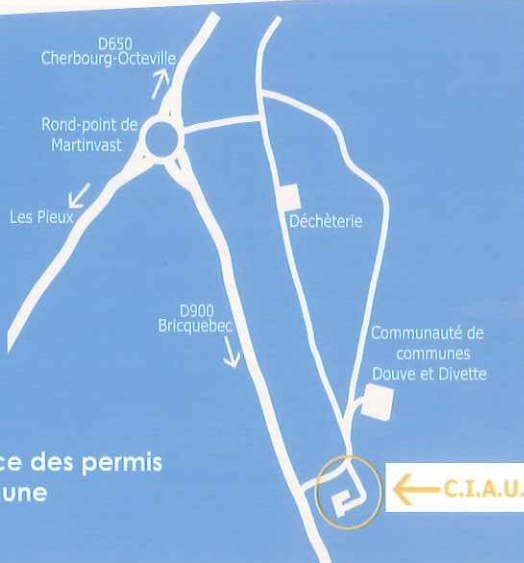
#### Instruire les actes du droit des sols :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme d'information
- Certificat d'urbanisme opérationnel

#### Accueillir et conseiller le public

### CE QUI NE CHANGE PAS

- Dépôt obligatoire des dossiers en mairie
- Le maire reste compétent pour la délivrance des permis et autorisations sur le territoire de sa commune



### Horaires d'ouverture au public du C.I.A.U.

- le lundi et vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- le mardi, mercredi et jeudi de 10h30 à 12h30

Tél. : 02.33.08.29.90

Mail : [ciau@cc-lespieux.com](mailto:ciau@cc-lespieux.com)

